

REPUBLIQUE DE GUINEE

—DECRET—

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

053
NOD/95/ /PRG/SGG

**DECRET
PORTANT NOMINATION DE DIRECTEURS NATIONAUX AU MINISTERE
DE LA SANTE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale;

Vu le Décret no D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant
restructuration du Gouvernement;

Vu le Décret no D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 complété par le
Décret no D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 nommant les
Membres du Gouvernement;

Vu le Décret no D/94/161/PRG/SGG du 23 Novembre 1994, portant
attributions et organisation du Ministère de la Santé

D E C R E T E

Article 1: Les Hauts cadres dont les noms suivent sont
nommés dans les fonctions ci-après:

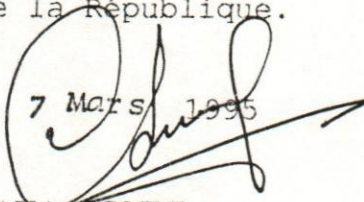
Article 2: Dr. Kékoura Kourouma précédemment Directeur du
Laboratoire National est nommé Directeur National
de la Pharmacie et des Laboratoires.

Article 3: Dr. Sékou Condé précédemment Directeur de
l'Hôpital de Mamou est nommé Directeur National
des Etablissements de Soins.

Article 4: Dr. Mohamed Lamine Touré précédemment Directeur
des Soins est nommé Directeur National de la
Santé Publique

Article 5: le présent décret qui prend effet a compter de sa
date de signature sera enregistré et publié au
journal officiel de la République.

Conakry, le 7 Mars 1995


GENERAL LANSANA CONTE